

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-  
MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la  
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la  
salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce  
quatrième jour de novembre 2015 (04/11/2015) à compter de 19  
heures et à laquelle sont présents les membres du conseil  
suivants :

Mme Marlène Doucet  
M. Robert Tessier  
Mme Marjolaine Guérin  
M. Robert Doucet  
Mme Michelle Bouchard  
Sont absents : M. Guy Dessureault - M. Jean-François Cossette

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Marjolaine  
Guérin, mairesse suppléante. Mme Sylvie Genois, secrétaire-  
trésorière, est aussi présente.

**Résolution 2015-11-180** Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé M. Robert Doucet  
appuyé par M. Robert Tessier  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07  
octobre 2015
4. Ratifications des décisions du comité de gestion du camping
5. Présentation des comptes
6. Situation financière de la municipalité et du camping
7. Liste des personnes endettées pour taxes
8. Demande appui financier – Opération Nez Rouge
9. Gala Reconnaissance Desjardins
10. Projet Cogéco – Participation de la municipalité
11. FQM – Formation La communication avec les médias et les  
citoyens
12. Réseau Biblio – Représentants officiels 2016
13. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment –  
Permis
14. Demande de dérogation mineure pour le 851 rue Mongrain
15. Parc du Moulin – arpentage et contrat de notaire (Sébasco)
16. Rapport des appels d'offre de déneigement
17. Adoption du règlement 2015-07-002 – Plan d'urbanisme
18. Adoption du règlement 2015-07-003 – Règlement de zonage
19. Adoption du règlement 2015-07-004 – Règlement de  
construction
20. Adoption du règlement 2015-07-005 – Règlement de  
lotissement
21. Adoption du règlement 2015-07-006 – Règlement relatif à  
l'émission des permis et certificats
22. Adoption du règlement 2015-07-007 – Règlement  
administratif
23. Demande aide financière – Nouveau Chemin Lac Vlimeux

- 24. Varia
- 25. Période des questions
- 26. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-181** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2015.

Il est proposé M. Robert Tessier  
appuyé par Mme Michelle Bouchard  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2015 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-182** Ratifications des décisions du comité de gestion du camping

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard  
appuyé par Mme Marlène Doucet  
et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de gestion du camping du 06 octobre 2015.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-183** Présentation des comptes

Attendu que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2015 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac ont reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Il est proposé par M. Robert Doucet  
appuyé par M. Robert Tessier  
et résolu

- que des comptes au montant 29 598.08 \$ soient acceptés et payés.

Je soussigné, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires au paiement des comptes au montant de 29 598.08 \$ en date du 04 novembre 2015.

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-184** Situation financière de la municipalité et du camping

**ATTENDU** la présentation d'une balance de vérification des comptes de la municipalité au 31 octobre 2015;

**ATTENDU** la présentation d'une balance de vérification des comptes du camping municipal au 31 octobre 2015;

Il est proposé par Mme Marlène Doucet  
appuyé par Mme Michelle Bouchard  
et résolu d'accepter le dépôt des rapports de la situation financière.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-185** Liste des personnes endettées pour taxes

**ATTENDU** la liste déposée au conseil municipal des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales incluant les intérêts et pénalités au 31 octobre 2015;

Il est proposé par M. Robert Doucet  
appuyé par M. Robert Tessier  
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'envoi d'une mise en demeure pour les comptes en retard de 3 ans et plus;
- d'autoriser s'il y a lieu le transfert à la Cour municipal de la MRC de Mékinac pour collection;
- d'approuver la liste des comptes en retard.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-186** Demande appui financier – Opération Nez Rouge

Il est proposé par M. Robert Tessier  
appuyé par Mme Michelle Bouchard  
et résolu d'autoriser une commandite de 50\$ pour Opération Nez Rouge.

-Adopté-

**Résolution 2015-11-187** Gala Reconnaissance Desjardins

**ATTENDU** l'organisation annuelle par la Chambre de Commerce de Mékinac, d'une soirée Gala Reconnaissance pour les entreprises de la région;

**ATTENDU** que chaque Municipalité peut souligner les efforts d'une entreprise œuvrant sur son territoire;

Il est proposé par Mme Marlène Doucet  
appuyé par Mme Michelle Bouchard  
et résolu ce qui suit :

- de présenter Entreprise Ghislaine Mongrain Inc., distributeur officiel de Quais Prestige Mauricie, l'entreprise coup de cœur de la Municipalité lors du gala Reconnaissance;
- d'autoriser le paiement pour le repas de quatre (4) personnes lors de cette soirée tenue le 20 novembre 2015 à la Salle des Aînés de Saint-Tite;
- de défrayer le coût pour le cadre commémoratif qui sera remis à l'entreprise Coup de Cœur de la Municipalité.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-188** Projet Cogéco – Participation de la municipalité

**ATTENDU** que Cogeco propose de faire un partenariat avec la MRC de Mékinac pour desservir en fibre optique les résidences des villages de Saint-Roch-de-Mékinac et de Saint-Joseph de Mékinac, incluant les lacs Missionnaire et Mékinac;

**ATTENDU** que pour un investissement de 850 000 \$, Cogéco demande une participation de plus ou moins 30 000 \$ du milieu;

**ATTENDU** qu'il est proposé d'utiliser le nouveau fonds de développement du territoire (FDT) pour assumer une partie du partenariat;

**ATTENDU** que la participation de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac est conditionnelle à ce que le camping municipal soit inclus dans ce projet;

**ATTENDU** le montage financier présenté par la MRC de Mékinac va comme suit

Cogéco	845 000 \$
TGVNET	10 000 \$
Municipalité de Trois-Rives	5 000 \$
Municipalité Saint-Roch-de-Mékinac	5 000 \$
Fonds de développement du territoire (5 000 \$ Saint-Roch-de-Mékinac et 5 000\$ Trois-Rives)	10 000 \$

Il est proposé par M. Robert Tessier

appuyé par M. Robert Doucet

et résolu ce qui suit :

- d'entériner le dépôt de la demande d'aide financière par la MRC de Mékinac dans le cadre du programme Fonds de développement du territoire, au profit de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac;
- de s'engager à participer financièrement à ce partenariat pour un montant 10 000 \$ dont 5 000 \$ parviendra de la somme réservée (20 000 \$) à notre municipalité dans le Fonds de développement du territoire, pour la réalisation de certains projets.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-189** FQM – Formation « La communication avec les médias et les citoyens »

Il est proposé par Mme Marlène Doucet

appuyé par Mme Michelle Bouchard

et résolu ce qui suit :

- d'autoriser M. Guy Dessureault, maire, d'assister à la formation qui se tiendra le 7 novembre 2015 à Ste-Étienne-des-Grès;
- d'autoriser le paiement de 373.67 \$ pour le coût de la formation;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour assister à cette formation.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-190** Réseau Biblio – Représentants officiels 2016

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard

appuyé par M. Robert Doucet

et résolu ce qui suit :

- de nommer Mme Lise Bérubé comme coordonnatrice de la bibliothèque au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.;
- de nommer Mme Marlène Doucet, répondante du Conseil au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-191** Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment - Permis

Il est proposé par Mme Marlène Doucet  
appuyé par Mme Michelle Bouchard  
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'octobre 2015

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-192** Demande de dérogation mineure pour le 851 rue Mongrain.

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure pour permis de reconstruction dans la zone 35V, de M. Joël Mathieu en date du 15 octobre 2015, afin d'être autorisé à déroger à l'article 46 (normes d'implantation) de la partie V section II (grille des spécifications) du règlement de zonage;

**ATTENDU** le plan préliminaire préparé par Brodeur L'Heureux, arpenteurs-géomètre pour l'implantation d'un bâtiment principal à reconstruire (36' X 32') sur le lot 5 265 353;

**ATTENDU** que cette demande consiste la distance pour la marge de recul avant (rue privée) et le nouveau bâtiment serait de 5 mètres (16.5 pi) au lieu de 7.6m (25 pieds) ;

**ATTENDU** que cette dérogation sera d'autoriser la distance de la rue à 16.5 pieds au lieu de 25 pieds;

**ATTENDU** l'avis du comité consultatif d'urbanisme au conseil en date du 04 novembre 2015;

**ATTENDU** l'avis public émis le 15 octobre 2015

Il est proposé par M. Robert Tessier

appuyé par M. Robert Doucet

et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 851, rue Mongrain et d'autoriser la distance de la rue à 16.5 pieds au lieu de 25 pieds, compte tenu que le nouveau bâtiment principal sera complètement relocalisé à l'extérieur de la zone risque de glissement de terrain.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-193** Parc du Moulin – arpentage et contrat notaire (Sébasco)

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- de mandater la firme Brodeur, L'Heureux & Durocher arpenteurs, pour définir les dimensions du terrain que Investissement Sébasco cède à la municipalité suite au lotissement de ces terrains;
- de mandater le bureau de Marchildon & Lebrun Notaires Inc à rédiger le contrat de cession;
- d'autoriser le maire et la secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat notarié;
- que la municipalité s'engage à défrayer les coûts pour le contrat notarié et pour les arpenteurs.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-194** Rapport des appels d'offre de déneigement.

**ATTENDU** la résolution #2015-10-168 concernant des invitations auprès de deux (2) entrepreneurs pour le déneigement des chemins, rues, stationnements et installations de la municipalité;

**ATTENDU** qu'à l'ouverture des appels d'offre le 28 octobre 2015, un seul entrepreneur a soumissionné;

**ATTENDU** que l'entrepreneur soumissionnaire est Les Foresteries SN Doucet Inc.;

**ATTENDU** que les prix soumissionnés par cette entreprise sont les suivants :

1. Déneigement de l'entrée principale, des stationnements des accès aux puits et accès aux bornes sèches.

Saison 2015 – 2016	Saison 2016 – 2017
9 198 \$ taxes incluses	9 841.86 \$ taxes incluses

2. Déneigement et entretien du Chemin du Domaine-de-la-Colonie

Saison 2015 – 2016	Saison 2016 – 2017
4 599\$ taxes incluses	4 920.93 \$ taxes incluses

3. Déneigement et entretien des chemins et déneigement des bornes fontaine et d'irrigation

Saison 2015 – 2016	Saison 2016-2017
42 540.75 \$ taxes incluses	45 518.60 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par Mme Michelle Bouchard et résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les trois (3) contrats pour fins de déneigement pour les années 2015 -2016, 2016-2017 selon les prix soumissionnés.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-195** Adoption du règlement 2015-07-002 – Plan d'urbanisme

**ATTENDU** qu'un avis de motion du règlement numéro 2015-07-002 relatif au plan d'urbanisme a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

**ATTENDU** que ce règlement concerne le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par Mme Michelle Bouchard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 2015-07-002 relatif au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-196** Adoption du règlement 2015-07-003 –  
Règlement de zonage

**ATTENDU** qu'un avis de motion du règlement numéro 2015-07-003 relatif au règlement de zonage a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales et en particulier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par Mme Michelle Bouchard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 2015-07-003 relatif au zonage de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-197** Adoption du règlement 2015-07-004 –  
Règlement de construction

**ATTENDU** qu'un avis de motion du règlement numéro 2015-07-004 relatif au règlement de construction a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par Mme Michelle Bouchard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 2015-07-004 relatif au règlement de construction de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-198** Adoption du règlement 2015-07-005 –  
Règlement de lotissement

**ATTENDU** qu'un avis de motion du règlement numéro 2015-07-005 relatif au règlement de construction a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la

présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté en vertu de la Loi, comprenant les conditions relatives à l'approbation des opérations cadastrales et les dispositions relatives aux terrains et au tracé des rues de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Bouchard appuyé par Mme Marlène Doucet et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 2015-07-005 relatif au règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-199** Adoption de règlement 2015-07-006 – Règlement relatif à l'émission des permis et certificats

**ATTENDU** qu'un avis de motion du règlement numéro 2015-07-006 relatif à l'émission des permis et certificats a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté en vertu de la Loi, il établit les procédures à suivre, les documents requis ainsi que les conditions d'émission des permis de construction, de lotissement et des certificats d'autorisation de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Bouchard appuyé par Mme Marlène Doucet et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 2015-07-006 relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-200** Adoption du règlement 2015-07-007 – Règlement administratif

**ATTENDU** qu'un avis de motion du règlement numéro 2015-07-007 relatif au règlement administratif a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté pour fixer les montants des pénalités applicables à une infraction à l'une des dispositions réglementaires de sa compétence;



**ATTENDU** les dispositions des articles 455 du Code municipal du Québec ainsi que celles de l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par Mme Michelle Bouchard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 2015-07-007 pour les règlements administratifs de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-11-201** Demande aide financière – Nouveau Chemin lac Vlimeux

**ATTENDU** le nouveau développement de villégiature au Lac Vlimeux;

**ATTENDU** qu'il y a 7 baux desservis par le nouveau chemin du Vlimeux;

**ATTENDU** que des travaux ont été effectués par les Machineries lourdes W. St-Arnault & Fils Inc, au montant de 21 270.37 \$, pour le nouveau chemin;

**ATTENDU** que ces travaux ont été payés par la Municipalité de Ste-Thècle

Il est proposé par M. Robert Tessier

appuyé par M. Robert Doucet

et résolu d'accorder une aide financière au montant de 1 500 \$ à la municipalité de Ste-Thècle pour les travaux effectués au nouveau chemin.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Marlène Doucet appuyé par Mme Michelle Bouchard. Il est 19 heures 20.

---

Marjolaine Guérin  
Mairesse suppléante

---

Sylvie Genois  
Secrétaire-trésorière